

la Lettre

N° 2 - JANVIER 2003

DE PRESAJE

PROSPECTIVE, RECHERCHES, ETUDES SOCIÉTALES APPLIQUÉES À LA JUSTICE ET À L'ÉCONOMIE

L
A
R
I
A
L
E
D
I
T
O
R
I
A
L
E

Un lecteur critique de notre précédente lettre nous a fait grief de porter notre regard sur la justice en 2010, alors que tout commande de porter son action sur la justice en 2003 tant elle "dysfonctionne" et se distingue par sa lenteur.

Voire ! D'abord parce que les spécialistes de l'immédiat dominant notre société hypermédiatisée, tout en déplorant ne pas savoir pourquoi ils n'avancent pas. Ensuite parce que PRESAJE est convaincu de faire œuvre plus utile en levant le nez du guidon pour voir où est le bon chemin.

C'est évident pour l'institution judiciaire, malade de deux maux.

La société malade de l'abus de "consommation" pénale

Plus de 10.000 textes de lois et règlements permettent de régler un différend par une action pénale. Au début, c'est un régal, on stigmatise le "coupable", qui peut n'être qu'un simple gêneur, on le pré-condamne par l'opprobre attaché à la plainte et, bonheur suprême, c'est gratuit. Par la suite, c'est beaucoup moins drôle, aussi bien pour la "victime" que pour le "coupable" car l'affaire traîne. Pire, si le "coupable" est un jour condamné, ses risques de le voir exécuter sa peine sont tellement faibles que la solution judiciaire est sans aucun effet.

Le Conseil d'administration

Michel ROUGER, Président

Albert MERLIN, Vice-Président

Bernard DELAFAYE, Trésorier

Jean-Baptiste PARLOS, Administrateur

Marie ROUGER-PERRIER, Secrétaire générale

vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2003

La société malade de l'abus de "consommation" procédurière

Le procès moderne, qui se développe dans cette forêt touffue du droit, prend une forme monstrueuse. Tout est devenu si compliqué à comprendre, si urgent à traiter, si décalé entre les objectifs et les moyens, que le malheureux juge, écartelé entre le respect des procédures, l'écoute des plaideurs et la concurrence des médias d'investigation, est conduit à conforter sa démarche vers la vérité par d'interminables analyses. En ouvrant, par cette esquive, des boulevards aux spécialistes de l'obstacle et de la nullité.

Comment imaginer que ces deux types de dysfonctionnements puissent être soignés par des rapiécages ? Ce dont ont besoin les responsables de l'économie et de la justice - deux univers étrangers l'un à l'autre - ce n'est pas d'une énième commission de réforme mais bien d'une vision globale de la société et de ses bouleversements.

Sous la houlette de PRESAJE, quatre groupes de jeunes professionnels, venus d'horizons divers, ont attaqué des thèmes déjà chauds mais dont tout le monde convient qu'ils deviendront bientôt brûlants, qu'il s'agisse de la vie professionnelle, de l'épargne, des marchés de l'audiovisuel ou des défis du "vivant".

Comprendre pour préparer l'avenir, apprendre à travailler ensemble, telle est l'ambition de ces ateliers. L'affaire est lancée.

PERSPECTIVES PRESAJE réunion du 2 octobre 2002

LES MARCHÉS DE L'AUDIOVISUEL : CRÉATEURS, PRODUCTEURS, PIRATES

Les marchés de l'audiovisuel sont confrontés à une révolution technologique qui remet en cause leurs équilibres. La numérisation et l'Internet offrent des possibilités démultipliées. Mais leur économie reste à construire, ainsi que sa régulation. PRESAJE s'est saisi de ce dossier à l'occasion de sa troisième réunion.

David EL SAYEGH, SACEM, département du droit de reproduction Internet-Media

L'évolution des modèles économiques des industries musicale et audiovisuelle est étroitement liée aux conditions de production et de diffusion des œuvres. Ainsi, justifie David EL SAYEGH, l'édition phonographique, fondée sur la reproduction en nombre, fonctionne-t-elle selon un système de reversement direct des droits. Dans la télédiffusion, la gestion collective s'est imposée comme le mode d'exercice des droits : les auteurs se rémunèrent à la source sur les recettes des chaînes de télévision, qui "puisent" dans le répertoire des sociétés d'auteurs pour constituer leurs programmes.

L'Internet remet en cause cette capacité du droit d'auteur à adapter ses modalités d'exercice. La gestion collective se heurte à des systèmes tels que le "peer-to-peer", lesquels, rendant possible une diffusion à grande échelle des œuvres, remettent en cause les équilibres auxquels les sociétés de gestion collective et les utilisateurs étaient parvenus. Seuls les fournisseurs d'accès et d'hébergement bénéficient aujourd'hui de ces exploitations illicites.

Il est donc nécessaire de revoir les principes de responsabilité encadrant l'activité de ces opérateurs. Mais qui dit nouvelles règles dit juste rétribution des auteurs dans un marché bouillonnant en constante évolution.

Bref, il nous faut construire un droit de l'audiovisuel.

Benjamin MONTELS, maître de conférences à l'université de Rennes, conseiller de l'Union Syndicale des Producteurs Audiovisuels

Pour Benjamin MONTELS, l'essor de l'Internet se heurte aujourd'hui à trois obstacles principaux :

- 1 le développement de l'utilisation illicite des œuvres, le piratage, dont on connaît les méfaits, mais dont le mérite est de montrer aux auteurs, aux producteurs et aux diffuseurs - les trois maillons de la chaîne - que leurs intérêts sont en grande partie communs
- 2 la lenteur des débits et la mauvaise qualité de l'image ; paradoxalement, cet obstacle technique est une chance pour les acteurs de l'audiovisuel car il freine l'extension du piratage
- 3 l'absence d'un véritable modèle économique, comme il en existe pour la salle de cinéma, la vidéo ou la télévision.

Fabrice PATTI, juriste au secrétariat général de TF1

Fabrice PATTI rappelle que, jusqu'à une période récente, le paysage audiovisuel se composait d'un grand nombre de titulaires de droits dispersés, face à quelques diffuseurs. La situation s'est désormais inversée. Les détenteurs de droits se sont organisés, rassemblés autour de groupes de communication souvent plus puissants que les diffuseurs. Dans le même temps, les moyens de diffusion se sont multipliés.

Désormais, les diffuseurs sont pris dans une tenaille : ils doivent être compétitifs sur un marché de plus en plus "inflationniste" ! En outre, ces efforts financiers toujours plus importants leur imposent d'être extrêmement vigilants dans la protection de leurs droits exclusifs.

Le cas des droits sportifs est exemplaire : produit fédérateur, le sport a vu le montant de ses droits s'envoler ces dernières années. Parallèlement, les conflits se sont multipliés et la paix incarnée par un code de bonne conduite signé par les chaînes a été rompu, il y a quelques années, avec l'arrivée de nouveaux acteurs.

Au cœur des enjeux, par exemple, la notion de "courte citation" soulève des questions économiques importantes, parce qu'elle remet en cause de facto des exclusivités ayant fait l'objet d'investissements faramineux : quel est le sens du droit de citation dans le cas d'un combat de boxe qui s'achève en trente secondes ?

Avec le développement de l'Internet, il reste à imaginer le système qui permettra d'y exploiter au mieux la création. La construction de cette économie sera confrontée à plusieurs difficultés spécifiques :

- 1 la mise à mal de la notion d' "exclusivité" sur l'Internet, sur laquelle est fondée toute l'économie de l'audiovisuel et sans laquelle les diffuseurs refuseront de financer les œuvres
- 2 le contrôle de l'usage des œuvres sur l'Internet, dans les limites du respect de la vie privée
- 3 la préservation de mécanismes à visée culturelle, comme la "chronologie des médias", à l'heure où un site web américain peut distribuer un film avant même qu'il ne soit diffusé dans les salles françaises...

Dans cette construction, le mot-clé doit être "conciliation" : conciliation des modèles anciens de l'audiovisuel avec les particularités de ce nouveau marché.

LES DÉFIS DU VIVANT : COMMENT CONCILIER
SCIENCE ET CONSCIENCE, DROIT ET ÉCONOMIE ?

La quatrième réunion PRESAJE, qui clôt la première année d'activité de l'Institut, a abordé, au cœur de l'actualité, le vaste thème du vivant. Ce thème, qui constitue en soi un défi, touche l'ensemble de l'humanité dans son universalité et son individualité.

Charles AUFFRAY, Directeur de recherches au CNRS

Charles AUFFRAY a évoqué les conséquences de la révolution qui anime la biologie : science descriptive, elle est devenue en quelques années une science de l'information mettant en œuvre des outils informatiques complexes et les outils du génie génétique permettant des interventions sur le vivant, qui laissent entrevoir de nouvelles perspectives dans des domaines tels que les OGM, les nouvelles thérapeutiques ou encore de nouveaux médicaments pour des maladies courantes ou rares.

A moyen et long terme, et sur un plan pratique, ces transformations conduisent à s'interroger sur l'éthique du partage du savoir permettant une relation harmonieuse entre recherche et industrie, une éthique de la responsabilité permettant de rendre accessibles le plus vite possible à ceux qui en ont besoin les résultats de la recherche et, enfin, une éthique de la discussion permettant de rendre intelligibles aux membres de la communauté les sciences du vivant afin d'éclairer l'ensemble des citoyens sur les choix opérés.

Thomas CASSUTO, magistrat, docteur en droit

A partir d'exemples concrets et d'actualité, Thomas CASSUTO illustre l'étendue de la problématique pour le droit d'apporter des réponses aux défis liés au vivant. Quatre axes de réflexion ont été abordés : la maîtrise du savoir comme fondement idéologique de nos sociétés, les définitions de la vie par la biologie permettant une rationalisation des domaines du vivant, l'exploitation des innovations scientifiques sous le double contrôle des moyens et de leurs finalités et la définition du cadre juridique organisant ces activités dans un champ concurrentiel.

Dans un environnement juridique national et international, dont les architectures et les articulations apparaissent de plus en plus complexes, le droit saura-t-il s'adapter à des demandes divergentes ? La préservation de la cohérence du droit et celle de notre société est-elle possible ? Comment assurer notre capacité à développer et à maîtriser techniquement et éthiquement le potentiel technologique et nos choix collectifs ?

Jorge GUERRA GONZALEZ, chercheur à l'académie européenne de Bad Neuenahr-Ahrweiler

Gâce à son expérience pluri-culturelle, Jorge GUERRA GONZALES resitue, par une approche transversale, des concepts essentiels appréhendés par la biologie. Cet examen critique des notions fondamentales de la science met en lumière la relativité des concepts selon des critères temporels et géographiques.

1 La biologie décrit la vie, le vivant comme réalités perceptibles. Elle n'offre pourtant pas une définition globale universelle. A travers la démarche scientifique, c'est l'homme qui crée des catégories et un contenu, non la nature.

2 La catégorisation opérée par la biologie peut toutefois déterminer l'essence des choses. Mais il ne semble pas possible de déterminer une hiérarchie éthique, ni de dériver un devoir-être d'un être.

3 Les notions telles que la morale ou l'éthique varient selon l'histoire et les coutumes des groupes sociaux. Cette variabilité se retrouve dans la constante incohérence des normes juridiques entre les différents pays. La question se pose de savoir si l'économie agit sur la représentation de ces valeurs de manière à transformer le système auquel elles appartiennent et les comportements humains.

Guillaume JÉGOU, docteur en pharmacie, laboratoire CS-Dermatologie

Reprenant les exemples, développés par F. FUKUYAMA dans son dernier ouvrage, de l'impact sur la société de nouveaux médicaments, Guillaume JÉGOU nous rappelle que ces médicaments ont, comme d'autres avant eux, apporté des réponses à des pathologies et que leur emploi s'inscrit dans un cadre clinique strictement encadré. Cette analyse soulève le problème de la mise sur le marché de nouvelles molécules.

A son tour, la pharmacogénomique ouvre de nouvelles perspectives dans le profilage des patients, permettant de déterminer le traitement le mieux adapté au regard du bagage enzymatique de chaque personne. Cette révolution directement liée aux progrès de la génomique peut également transformer les rapports sociaux sous la forme d'une classification génétique des être vivants. Il y aurait là un véritable danger à l'égard duquel la loi doit nous prémunir.

Ainsi, la régulation des activités de santé garantissant la sécurité sanitaire et l'équilibre comptable du système constitue de plus en plus une contrainte exorbitante pour les industriels et affecte la recherche et l'accès aux soins. Pour autant, ces considérations ne devraient pas affecter notre démarche visant à préserver et à renforcer l'humanité de notre société.

Les groupes de travail PRESAJE

Le premier, animé par le professeur Xavier Lagarde, traite du droit du travail et de la vie professionnelle.

Le deuxième, sous la houlette de Jean-Guillaume d'Hérouville, avocat, analyse les aspects économiques et financiers de l'épargne.

Le troisième a pour animateur Thomas Paris, du Centre de Recherche en Gestion de l'Ecole Polytechnique ; il étudie les marchés de l'audiovisuel.

Le quatrième, animé par Thomas Cassuto, magistrat, s'attaque aux défis du "vivant".

Ces quatre groupes de travail sont tous interdisciplinaires et résolument prospectifs. Les travaux prendront la forme d'un rapport qui, après discussion, fera l'objet d'une publication dans le courant de l'année 2003.

D'autres groupes de travail sont en formation.

Si vous souhaitez être tenu informé des activités de PRESAJE, merci de nous retourner ce bulletin.

Nom :

Prénom :

Formation :

Fonction :

Société/Cabinet/Administration :

.....

Adresse professionnelle :

.....

Tél. :

Fax :

Portable :

E-mail :

FORUM PRESAJE

**JUSTICE ET ECONOMIE :
quel avenir pour ce couple ?**

AVEC

Claude BÉBÉAR,

Président du conseil de surveillance d'Axa

Jean-François BURGELIN,

Procureur général près la Cour de cassation

Jean-Marie BURGUBURU,

Avocat, élu dauphin
du bâtonnier de l'Ordre des avocats
à la cour d'appel de Paris

le mercredi 26 février 2003,

de 18 heures à 20 heures,

à l'auditorium de la maison des avocats

2-4, rue de Harlay 75001 Paris

*En introduction,
les responsables des groupes
de travail PRESAJE feront
le point sur leur démarche
et leurs perspectives.*

PRESAJE

PROSPERATIVE, **R**ECHERCHES, **E**TUDES **S**OCIÉTALES **A**PPLIQUÉES À LA **J**USTICE ET À L'**E**CONOMIE
Association loi du 1^{er} juillet 1901 - siège social : 30 rue Claude Lorrain - 75016 PARIS

Tél. : 01 46 51 12 21 - Fax : 01 46 51 36 02 - E-mail : presaje@club-internet.fr

Directeur de la publication : Michel ROUGER